

Retraites des fonctionnaires

Un répit de 5 ans seulement

- La réforme paramétrique ne fait qu'atténuer la crise
- Première sortie de Lotfi Boujendar, DG de la CMR au Club de L'Economiste



Voir Analyse pages 3 à 6

La CMR au Club de L'Economiste

Le péril des départs anticipés

- Trop coûteux, ils se sont accélérés avant la réforme

- L'absence de plafond de cotisation expliquerait la générosité du régime

Arriérés de paiement de l'Etat, retraite anticipée, des bizarreries comme l'octroi de la pension du survivant au veuf qu'à l'âge de départ à la retraite... La réforme paramétrique n'a pas traité tous les problèmes. Le régime des pensions civiles compte 805.134 pensionnés et 967.358 actifs cotisants. L'année dernière, il a servi 33,7 milliards de DH de prestations alors que les cotisations collectées n'ont pas dépassé 26,1 milliards de DH. Invité au Club de L'Economiste, Loffi Boujendar, directeur de la CMR, estime qu'il faut mettre à profit les cinq ans de répit accordés par la réforme paramétrique pour engager la deuxième phase.



Loffi Boujendar, directeur de la CMR, suggère d'instaurer des taux ou des coefficients dégressifs selon l'âge de départ pour mieux piloter la retraite anticipée (Ph. F. Al Nasser)

■ Les départs anticipés ne sont pas neutres

Ils ont un impact sur la trésorerie du régime et sont donc loin d'être neutres. En cas de départ anticipé à la retraite, le régime assure un service immédiat de la pension contrairement à la CNSS. A la veille de la réforme, ce régime a subitement enregistré une vague de départs anticipés: de 3.756 en 2014, ils sont passés à 5.233 en 2015, 8.395

en 2016 avant de revenir à 3.548 en 2017.

Or les départs anticipés se traduisent par une décote de la pension de 20%, quel que soit le nombre d'années qui séparent de l'âge légal de départ à la retraite. Ce qui est coûteux et la réforme paramétrique n'a que partiellement réglé le problème. «Il faudrait peut-être instaurer des taux ou des coefficients dégressifs selon l'âge de départ et qui permettraient de piloter la retraite anticipée», suggère Loffi Boujendar, directeur général de la CMR.

■ Pas d'arriérés de paiement

«L'Etat employeur tout autant que les collectivités territoriales s'acquittent régulièrement des cotisations». Pour les collectivités territoriales, la gestion de la paie par la TGR a facilité le processus. La réforme de 1996 a mis de l'ordre dans le système en rompant avec le caractère purement budgétaire de la gestion des pensions et en mettant l'accent sur l'importance de l'équilibre financier des régimes. Ce qui permet de dégager clairement la situation financière des régimes gérés par la CMR. Les organismes internationaux



La CMR au Club de L'Economiste

Le péril des départs anticipés

insistent sur l'importance de la dette sociale et veillent à connaître les engagements financiers implicites des organismes de sécurité sociale. Cela donne une image plus précise de la situation de l'endettement public.

■ 1 dirham versé, c'est 1 dirham de pension

En intégrant l'avantage fiscal, la pension peut toujours atteindre 100% de la moyenne des huit derniers salaires. Cette générosité du régime provient en partie de l'absence de plafonnement des cotisations. Mais la tarification du régime est jugée après la réforme techniquement équilibrée. «Aujourd'hui, chaque dirham versé génère un dirham de pension. Ce qui a permis de réduire les déficits cumulés à l'horizon 2070», rappelle Boujendar. Pour lui, la deuxième phase de la réforme doit définir clairement le rôle de la solidarité. Sommes-nous prêts à accepter que le régime de base soit solidaire avec une petite sous-tarification? Le taux de remplacement dépendrait du taux d'annuité et du plafond de cotisation. Mais il devrait tourner globalement autour de 75 à 80%!

■ La moitié des retraités touchent moins de 5.500 DH!

La distribution des pensions laisse apparaître de très fortes disparités. La moyenne des pensions s'élève à 7.200 DH et la médiane, 5.500 DH, soit 25% au-dessus du maximum auquel un retraité du privé peut prétendre (CNSS). Dans le secteur privé, 57% des pensions sont inférieures à 1.500 DH et seuls 3% des retraités perçoivent la pension maximale servie par la CNSS, soit 4.200 DH.

Durant les cinq prochaines années, la CMR enregistrera le départ de 64.000 fonctionnaires dont une part importante (60 à 70%) de hauts cadres et donc des pensions élevées doivent être versées. «Nous avons 9.700 retraités qui perçoivent entre 7.000 et 8.000 DH et 41.000 qui sont à moins de 2.000 DH. Il est donc important de définir le rôle du régime de base pour qu'il fasse jouer la vraie solidarité», note le patron de la CMR. Ce dossier nécessite un dialogue qui doit être limité dans le temps, dit-il. L'épuisement des réserves du régime est prévu en 2027!

■ Les recrutements dépassent les départs à la retraite, mais...

Difficile de prévoir le flux des nouveaux adhérents sur le long terme. «En 2025, nous n'avons aucune idée sur les besoins de l'administration ni le flux des nouveaux cotisants». Dans ces conditions, établir des prévisions ou des études sur de très longues périodes reste délicat. Dans les études actuarielles, la CMR se base sur l'hypothèse du remplacement des départs à la retraite et introduit les réajustements si nécessaires. Au cours des dernières années, les recrutements ont légèrement dépassé les départs. Pour autant, même si les recrutements doublent, cela ne résoudra pas les problèmes du régime puisque le déficit est bien installé. Ceux-ci auraient un effet sur la trésorerie.

■ Pension du survivant: Les hommes attendront l'âge de la retraite

C'est l'une des bizarreries du régime des pensions civiles, les hommes dont les femmes décèdent ne peuvent prétendre à la pension du survivant qu'une fois l'âge légal du départ à la retraite atteint. Et ce à l'exception des personnes qui souffrent d'un handicap. En revanche, les veuves perçoivent cette pension immédiatement. «Cette mesure reflète la situation de l'époque. Le schéma est différent aujourd'hui et cette disposition devrait être certainement revue dans le cadre de la réforme», souligne Boujendar.

Verbatim

«Le retraité le plus âgé a 108 ans», sans doute le plus vieux du Maroc

«La CMR compte 65 centenaires dont trente bénéficient de la pension principale».

L'espérance de vie s'est améliorée à raison d'un trimestre par an. Nous n'avons toujours pas de table de mortalité spécifique. Son élaboration relève du HCP.

■ Une politique de proximité multi-canal

La CMR compte huit délégations à travers le Maroc en attendant de couvrir les 12 régions. En parallèle, et dans le cadre de sa politique de proximité, elle a opté pour le développement de partenariats et a conclu à cet effet une première convention avec la Trésorerie Générale du Royaume lui permettant ainsi de disposer de bureaux au sein d'antennes de la TGR à Dakhla, Goulmim et Khemisset. Une expérience qui pourrait être élargie à d'autres villes et à d'autres partenaires après son évaluation. Cette politique de proximité multicanal intègre un centre d'appel professionnel, un portail multiversice, une application mobile et une présence plus active sur les réseaux sociaux. □

Khadija MASMOUDI



La CMR au Club de L'Economiste

Un répit de 5 ans, seulement



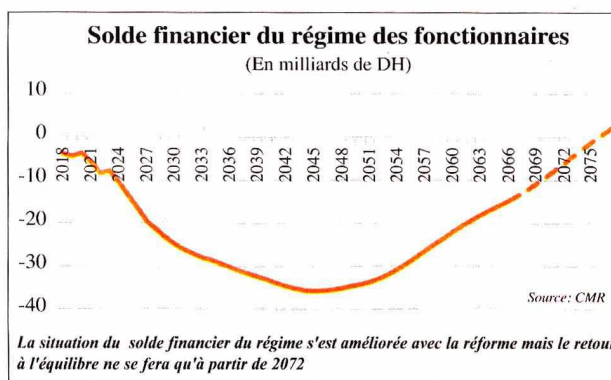
- La réforme paramétrique ne sauvera pas les retraites des fonctionnaires
- Financement, solidarité, âge de départ à la retraite... Tout doit être fixé dans une loi-cadre
- Le ministère des Finances s'apprête à lancer une nouvelle étude

CINQ ans! C'est le répit accordé par la réforme paramétrique du régime des pensions civiles de la Caisse marocaine des retraites (CMR). Un délai qui devrait être mis rapidement à profit par les pouvoirs publics pour entamer la deuxième phase de la réforme, celle qui préconise le regroupement de tous les régimes de retraite du secteur public. Son architecture tournerait autour d'une retraite de base à prestations définies et une complémentaire plafonnée obligatoire gérée par capitalisation. Ce qui devrait laisser la possibilité aux adhérents du système de recourir à un troisième pilier facultatif pour améliorer le taux de remplacement.

«Avec la réforme paramétrique, nous avons franchi un premier pas dans la convergence du régime des pensions civiles avec le Régime collectif d'allocation de retraite. Elle a également permis de réduire les dettes sur le long terme de 53%», explique Lotfi Boujendar, directeur général de la Caisse marocaine des retraites au Club de L'Economiste.

Boujendar, qui a pris les commandes de la CMR depuis quelques mois, est revenu sur les effets de la réforme de 2016 sur le régime des pensions des fonctionnaires. Intervenue tardivement comme cela a été relevé par la Cour des comptes, cette réforme limiterait le déficit technique à près de 7 milliards de DH cette année contre 12 milliards de DH si rien n'avait été entrepris. En 2023, le déficit technique serait de 10,5 milliards de DH, soit un peu plus de deux fois moins que ce qui était prévu (23,3 milliards de DH). Elle permettra ainsi de réduire le déficit cumulé de 53,3% à l'horizon 2066 date à laquelle il s'établirait à 344,58 milliards de DH.

La modification la plus importante de cette première réforme reste la hausse du taux de cotisation de 8 points sur 4 ans pour passer de 20% à 28% en 2019. L'âge de départ à la retraite est repoussé progres-



sivement à 63 ans à raison de 6 mois par an depuis janvier 2017. Le secteur public se retrouve donc avec un âge de départ à la retraite de 63 ans pour les affiliés CMR et 60 ans pour ceux qui cotisent au RCAR.

Les fonctionnaires ont également la possibilité de repousser le départ à la retraite de 2 ans renouvelables une fois et, exceptionnellement, deux fois pour les enseignants-chercheurs.

Le régime de retraite de fonctionnaires a aussi modifié l'assiette de liquidation des pensions en l'élargissant à la moyenne des salaires des 96 derniers mois. L'application de la mesure est étalée sur 4 années. Elle a commencé en 2017 avec la prise en compte de la moyenne des salaires des 24 derniers mois. Pour 2019 et 2020, la liquidation de la pension s'effectuera en fonction respectivement de la moyenne des salaires des 72 et 96 derniers mois avant la cessation d'activité. Le taux d'annuité a également baissé pour les années accomplies au-delà de 2017: 0,5 point à 2%. Dans le cas des départs anticipés à la retraite, il est fixé à 1,5% à l'exception des fonctionnaires qui justifient 41 ans d'activité. La réforme paramétrique du RPC a augmenté la pension minimale de 1.000 à 1.500 DH par mois. En 2018, plus de 70.000 retraités et 55.000 veuves et orphelins en ont bénéficié.

Ces mesures réduiront l'échéance de viabilité sans apporter de solution profonde aux difficultés structurelles du régime des pensions des agents de l'Etat. Tout le challenge aujourd'hui est d'entamer la deuxième phase à travers une réforme profonde qui garantirait la pérennité du régime. Une loi-cadre devrait fixer les principes du nouveau système: âge de départ à la retraite, pension de réversion, départ anticipé à la retraite... etc. Même la notion de solidarité devrait y être mieux définie. Le patron de la CMR parle «de nouvelles sources de financement à ima-

giner» puisqu'il faut s'attaquer au financement au-delà de l'effort contributif de l'Etat employeur et des fonctionnaires: la TVA sociale par exemple ou les produits financiers en permettant à la réserve de

prévoyance de jouer davantage un rôle dans le financement des retraites, une solidarité intergénérationnelle.... L'étude qui sera lancée au cours des prochaines semaines par le ministère des Finances proposera des solutions.

En attendant, la nouvelle vision stratégique de la Caisse, qui s'apprête à signer un nouveau contrat programme 2018-2020, tourne autour de cinq axes: la gouvernance, la gestion des fonds de réserve, les ressources, le système d'information et de gestion et le client. La Caisse veut ainsi davantage renforcer la transparence dans sa gestion interne et vis-à-vis de ses partenaires, adopter de bonnes pratiques, optimiser la rentabilité des fonds de réserve tout en maîtrisant les risques (voir aussi article page 6). □

K. M.



La CMR au Club de L'Economiste

De gros ajustements à la stratégie d'investissement



- L'institution sera plus active dans l'immobilier
- Fonds de titrisation, obligations sécurisées, actions non cotées...
- 93 milliards de DH d'actifs gérés

QUELS que soient les ajustements, la Caisse marocaine des retraites (CMR) privilégiera toujours la gestion en bon père de famille: «nous avons pour mission de protéger l'épargne. En outre, nous devons disposer d'investissements liquides», précise Lotfi Boujendat, directeur de la CMR, invité

au Club de L'Economiste vendredi 29 juin. Les obligations d'Etat considérées généralement sans risque représentent toujours une part importante dans

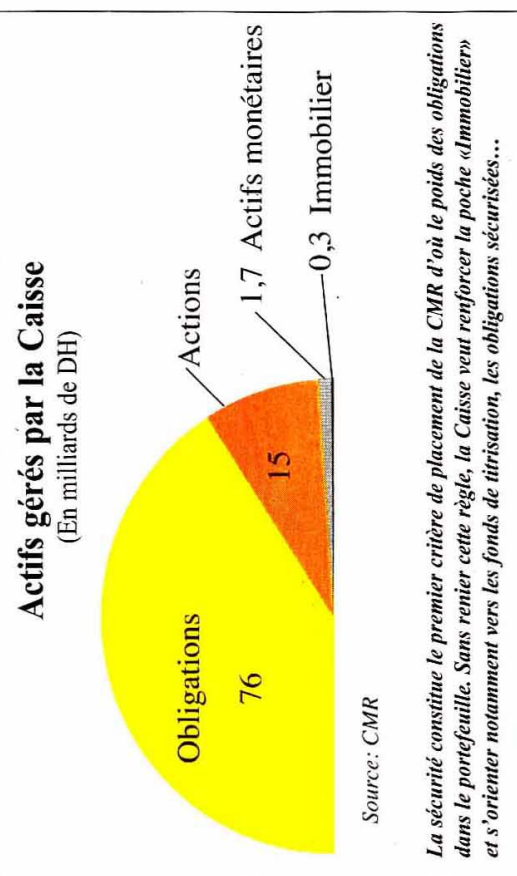
le management a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sur l'immobilier dont les conclusions orienteront sa stratégie d'investissement dans le secteur.

La composante «Immobilier» représente moins de 0,5% des placements actuellement. La rentabilité générée par ces placements n'était pas à la hauteur des attentes, notamment pour les fonds touristiques. Tous les investissements dans ce secteur sont soumis au visa du ministère des Finances.

En dehors du renforcement dans l'immobilier, la CMR veut élargir son univers d'investissements à de nouveaux produits tels que les OPCL, les fonds de titrisation, les obligations sécurisées... La réflexion s'oriente aussi vers les actions non cotées.

Mais pour certains actifs, il va falloir amender la législation. Les actifs éligibles et les seuils d'intervention sont délimités. Dans le cadre du contrat-programme, «nous allons solliciter l'appui des pouvoirs publics pour la modification des textes réglementaires afin de pouvoir intégrer de nouvelles classes d'actifs», indique le directeur de la CMR. La diversification du portefeuille est essentielle pour optimiser son rendement. Celui-ci s'est élevé à 4,31% en 2017 et s'améliorerait à 4,60% en 2018 selon les prévisions. □

F. Fa



les allocations de l'institution. Avec un portefeuille de 93 milliards de DH (en valeur marché au 22 juin 2018), la CMR est le deuxième investisseur institutionnel juste derrière la puissante Caisse de dépôt et de gestion (CDG). Plus de 80% du portefeuille est placé en obligations.

La CMR est aussi très active en Bourse où elle a investi plus de 16% de son portefeuille (15 milliards de DH). Aujourd'hui, elle veut être plus active dans l'immobilier. «Nous sommes convaincus du potentiel de ce secteur. Il faudra juste bien définir notre stratégie d'investissement», indique Boujendat,